

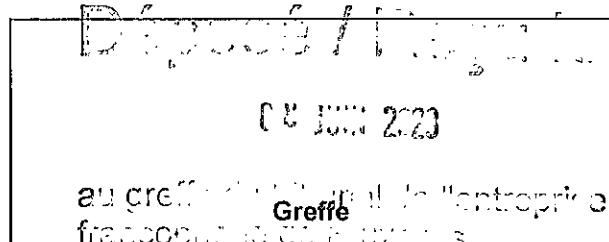
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réervé
au
Moniteur
belge



23078339



N° d'entreprise : **0205 954 655**

Nom

(en entier) : **Société Intercommunale pour la Diffusion de la
Télévision, en néerlandais Intercommunale Maatschappij
voor de Verbreiding van de Televisie**

(en abrégé) : **Brutélé**

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Rue de Naples 29, 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Changement de siège

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mai 2023:

7. Changement de siège

Vu l'article 2.4, al. 2, du Code des sociétés et des associations ;

Considérant que dans le cadre du changement de contrôle, il convient de déplacer le siège de la société ;

Que le siège doit être déplacé en Région wallonne à 4820 Dison, 66 rue Albert Ier, ce transfert prenant effet au jour de la réalisation de la cession des parts de Brutélé à Enodia ;

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société à 4820 Dison, 66 rue Albert Ier, ce transfert prenant effet au jour de la réalisation de la cession des parts de Brutélé à Enodia.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mai 2023:

Talitha Crabbe
Mandataire